



Visites en groupe à la plage

Birds Hill, Grand Beach et Winnipeg Beach

Si votre groupe prévoit d'aller à la plage dans les parcs provinciaux cet été, le Manitoba encourage les surveillants à promouvoir la sécurité auprès de tous les membres du groupe en suivant les conseils de sécurité à la plage se trouvant à manitoba.ca/sd/parks/provincial-park-beaches/index.fr.html.

Si votre groupe visite Birds Hill, Grand Beach et Winnipeg Beach entre juin et la longue fin de semaine de septembre, les responsables du groupe sont invités à organiser une séance de sensibilisation à la sécurité à la plage, surtout si le groupe comprend des enfants ou des personnes qui ne savent pas nager. Veuillez tenir compte des éléments ci-dessous dans la planification de votre visite :

1. Le responsable du groupe passe en revue les conseils de sécurité aquatique contenus dans le dépliant *La sécurité à la plage à l'intention des groupes* et veille au respect des exigences relatives à la surveillance et à l'équipement.
 - Dépliant *La sécurité à la plage à l'intention des groupes* : www.gov.mb.ca/sd/pubs/parks-protected-spaces/beaches/b_safety_fr.pdf
 - Pour embaucher un sauveteur qui surveillera votre groupe, communiquez avec la Société de sauvetage pour en savoir plus.
2. Le responsable du groupe communique avec Parcs Manitoba pour l'informer de la visite prévue à la plage. Les renseignements suivants sont demandés : nom de l'organisme, nom du responsable du groupe, coordonnées, lieu de la visite, date et heure de la visite, nombre de personnes dans le groupe et nombre de surveillants.

Coordonnées :

- Bureau de district de Birds Hill 204 654-6730
- Bureau de district de Grand Beach 204 754-5040
- Bureau de district de Winnipeg Beach 204 389-2752

- Demande d'information au ministère Environnement et du Changement climatique:

Courriel : ecc@gov.mb.ca; téléphone 204 945-6784 ou 1 800 214-6497

3. Un responsable de la sécurité sur les plages communiquera avec le responsable du groupe pour lui fournir des conseils de sécurité et fixer un rendez-vous en vue

d'une séance de sensibilisation à la sécurité sur les plages. Le responsable de la sécurité sur les plages rencontrera le groupe à son arrivée au parc.

Si aucun arrangement préalable n'a été pris, il est possible de communiquer avec un responsable de la sécurité sur les plages autrement :

- Arrêtez-vous à la barrière et demandez au préposé qu'un responsable de la sécurité sur les plages vienne rencontrer votre groupe dans le stationnement de la plage.
 - Si votre groupe arrive avant 10 h, le responsable du groupe peut communiquer avec un responsable de la sécurité sur les plages une fois que les activités de la journée ont commencé.
4. Vous trouverez les dates et les heures d'ouverture du Programme de sécurité à la plage à : <https://www.gov.mb.ca/nrnd/parks/provincial-park-beaches/index.fr.html>
 5. Gardez en tête les conseils de sécurité importants qui suivent lorsque vous allez à la plage avec votre groupe :
 - assurez-vous que les enfants demeurent à la portée d'un surveillant en tout temps lorsqu'ils sont dans l'eau ou à proximité de l'eau;
 - assignez un groupe d'enfants en particulier à chaque surveillant;
 - utilisez un système de jumelage;
 - faites régulièrement le dénombrement des enfants pour vérifier qu'ils sont tous présents.

Pour en savoir plus, communiquez avec la coordonnatrice de la sécurité à la plage par courriel à jenny.davin@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 250-1934.

Nous vous souhaitons de passer un bel été en toute sécurité!